

CHEF(FE) DE SECTION –LOISIRS

CDR-2026 – 02



Voici ce que la Cité de Dorval peut vous offrir :

Travailler à Dorval, c'est œuvrer au sein d'une ville dynamique et active qui se distingue sur le plan économique par son immense zone industrielle et son importante porte d'entrée du Québec, l'aéroport international Pierre-Eliot Trudeau.

Grâce à sa richesse foncière, la Cité de Dorval est en mesure d'offrir à ses employés des conditions gagnantes pour la réalisation de leurs aspirations professionnelles ainsi qu'un cadre de vie et de travail hors du commun.

Vous êtes dynamique, passionné(e), et prêt(e) à exercer un impact réel au cœur de la communauté de Dorval? On veut vous rencontrer!



Type d'emploi :
Permanent



Horaire de travail :
35 heures/semaine, du lundi au vendredi



Emplacement :
Centre aquatique et communautaire Surrey
Centre communautaire Sarto-Desnoyers



Salaire :
Entre 102 500 \$ et 120 822\$ (classe 4)

RESPONSABILITÉS DÉTAILLÉES (ne se limitant pas) :

- Détermine, en collaboration avec le/la chef(fe) de division, les orientations, les objectifs ainsi que les priorités de sa section;
- Identifie les besoins de la population et détermine les orientations concernant l'offre de service au niveau de sa section et voit à son implantation;
- Gère les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de sa section en conformité avec les règles, normes, règlements et conventions collectives en vigueur. Voit à la formation de son personnel;
- Assure la promotion des activités et le contrôle de la qualité des services offerts;
- Voit à l'embauche du personnel et à l'évaluation des programmes des camps de jour et de la Zone ados en collaboration avec son personnel et sensibilise celui-ci à l'importance du service à la clientèle;
- Supervise les activités d'animation communautaire par l'entremise du personnel d'animation, des personnes professionnelles spécialisées et de bénévoles ;
- Planifie l'échéancier des événements spéciaux et communautaires en tenant compte de la disponibilité budgétaire, des ressources professionnelles et des installations matérielles.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES ET OBJECTIFS DE LA FONCTION :

Sous la responsabilité du/de la chef(fe) de division loisirs et parcs, la personne titulaire gère les activités d'une section dont la mission consiste à planifier et administrer les diverses activités de loisirs visant les différentes populations de la communauté (familles, premiers citoyens, adultes, adolescents, enfants, personnes handicapées, groupes ethniques), ceci en s'assurant d'offrir le meilleur service possible à la clientèle. Elle facilite et coordonne les différents événements spéciaux et communautaires, le tout en collaboration avec les collectivités et les associations du milieu. Elle voit à assister au développement des bénévoles et leur regroupement. Elle gère les ressources financières, humaines et matérielles allouées dans sa section. Elle est responsable du développement et du suivi des programmes communautaires, tout en incitant la population à la participation et à la prise en main de leurs activités.

FORMATION, EXPÉRIENCE ET CERTIFICATION :

- Diplôme universitaire de premier cycle, dans une discipline appropriée (récréologie, etc.) ou toute autre combinaison de scolarité-expérience jugée pertinente
- Posséder de trois (3) à six (6) ans d'expérience dans un poste en gestion et en coordination d'équipes de travail
- Bilinguisme à l'oral et à l'écrit (atout)
- Bonne connaissance de la Suite Office (Word, Excel, PowerPoint) et facilité avec les logiciels

HABILETÉS ou CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES :

- Leadership stratégique et sens de la planification
- Supervision et mobilisation d'équipes variées
- Communication, promotion et service à la clientèle
- Gestion de programmes et évaluation
- Organisation et coordination d'événements

Les personnes intéressées et possédant les qualifications ci-haut énumérées sont priées de se rendre sur le site Internet de la Cité de Dorval au www.ville.dorval.qc.ca au plus tard le 31 mars 2026.

La Cité de Dorval applique les principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.